

**PÔLE ENFANCE
LA VARENNE**

Livret de fonctionnement





Sommaire

1- Inscriptions	page 3
2- Modalités d'accueil	page 4
3- Accueil périscolaire	page 5
4- Restaurant scolaire	page 5
5- Vacances	page 7
6- Mercredis	page 7
7- Réservations/annulations	page 8
8- Tarifs des services	page 8
9- Règlement intérieur	page 9
10- Aide-mémoire	page 10
11- Coordonnées	page 11
12- Calendrier scolaire	page 12



LES SERVICES A L'ENFANCE

Des services destinés aux enfants de 3 à 11 ans sont organisés sur la commune déléguée de La Varenne :

Accueil périscolaire - Restaurant scolaire - Accueil de loisirs - Mercredis

1- Inscriptions en ligne

Les inscriptions et les réservations aux différents services (Accueil périscolaire, Restaurant scolaire, Accueil de loisirs et Mercredis se font directement sur le « portail familles ».

1ère étape : Accès au « portail familles »

Via le portail familles (lien disponible sur le site Internet de La Mairie) :

—> **Pour les nouvelles familles** : cliquer sur l'onglet « M'inscrire ». Remplir les rubriques et fournir les pièces administratives demandées en ligne :

- Attestation d'allocataire CAF ou MSA (consultation du site CAFPRO)
- Attestation d'assurance responsabilité civile
- Photocopie de la vaccination (page DTPolio)
- Autorisation de prélèvement automatique + RIB
- Coupon signé du livret de fonctionnement
- Si besoin : photocopie du PAI, ordonnance, autorisation plus de 7 ans, photocopie de l'extrait du jugement (séparation, divorce...)
- Photo d'identité de l'enfant à inscrire

—> **Pour les familles déjà utilisatrices de ces services l'an passé** : indiquer votre identifiant et votre mot de passe (disponible sur votre facture) et fournir les pièces administratives pour mettre à jour (CAF, RC) et si changement (Vaccins, RIB et mandat SEPA)

2ème étape : Inscription aux services

Via le « portail familles », muni de votre mot de passe et de votre identifiant, vous pouvez procéder :

- à l'ouverture des équipements (services) puis
- aux réservations ou annulations une fois l'équipement validé par nos soins

ATTENTION :

- Si vous n'avez pas accès à Internet, des documents manuscrits sont disponibles en mairie, et sont à retourner avec les pièces justificatives.

- Pour tout changement concernant vos coordonnées bancaires et quotient familial, transmettre le justificatif correspondant au directeur.

- Les familles dont les dossiers seront incomplets se verront refuser l'accès aux services pour leurs enfants.



2- Modalités d'accueil

- > La commune déléguée de La Varenne souscrit une assurance pour les locaux et le personnel intervenant dans l'organisation du service. Cette assurance ne dégage pas les parents de leurs responsabilités, il est obligatoire de souscrire à une assurance responsabilité civile
- > Les enfants sont accueillis dans les locaux communaux (salle des Hautes Cartelles, salle municipale, salle de sport, périscolaire, restaurant scolaire, bibliothèque, ...)
- > Le financement est assuré par les usagers, la commune déléguée de La Varenne, la CAF et la MSA
- > La facturation est réalisée par les services enfances. Toutefois, pour tous types de documents (tels que chèque CESU, chèque Vacances et tout document demandés pour les inscriptions), merci de les apporter en mairie.

- > L'encadrement des enfants est assuré par du personnel qualifié ou en cours de formation :
Directeur services enfance : Olivier BERNARD
Coordinatrices : Charlène Pauvert (périscolaire et loisirs), en cours de recrutement (restaurant scolaire)
Animateurs : Aurélie Chapel, Charlotte Dupas, Marie-Françoise CARESMEL, en cours de recrutement
Cuisine : Laurence MARCHAND

Le taux d'encadrement est le suivant :
Les services accueillent régulièrement des stagiaires

1 animateur pour	- de 6 ans	+ de 6 ans
Restaurant scolaire	20	25
Périscolaire	10	14
Loisirs/Mercredis	8	12

- > L'enfant :
 - doit être vacciné avant admission (DTPolio)
 - doit être scolarisé et avoir 3 ans pour l'accueil de loisirs
- > L'enfant âgé de plus de 7 ans peut venir et repartir seul avec une autorisation.
- > Le personnel n'est pas habilité à prendre en charge la gestion des médicaments.
- > Les parents gardent les enfants malades, ils informent les services concernés et les écoles.
- > EN CAS D'URGENCE, l'enfant accidenté ou malade est orienté et transporté par les services de secours d'urgence le mieux adapté. La famille est immédiatement contactée.



3- Service Accueil Périscolaire

LUNDI	7h00 à 8h45	16h30 à 18h45
MARDI	7h00 à 8h45	16h30 à 18h45
JEUDI	7h00 à 8h45	16h30 à 18h45
VENDREDI	7h00 à 8h45	16h30 à 18h45

Ce service est destiné aux enfants scolarisés sur la commune déléguée. L'encadrement est assuré par Charlène Pauvert (coordinatrice) et 4 animateurs.

C'est un lieu de transition entre la maison et l'école où l'enfant peut jouer, faire ses devoirs et bricoler.

- > Un petit déjeuner est servi jusqu'à 7h55 ; (prévoir brosse à dents + trousse)
- > Un goûter est proposé de 16h55 à 17h15

4 -Service Restaurant Scolaire

	Henri Matisse	Ste Anne
LUNDI	12h15 à 14h00	12h00 à 13h45
MARDI	12h15 à 14h00	12h00 à 13h45
JEUDI	12h15 à 14h00	12h00 à 13h45
VENDREDI	12h15 à 14h00	12h00 à 13h45

Ce service est destiné aux enfants scolarisés sur la commune déléguée. C'est un lieu de pause et de convivialité autour du déjeuner. L'encadrement est assuré par une coordinatrice et 6 animateurs.

Les repas sont livrés par une entreprise de restauration. La remise en température et la préparation des repas sont assurées par Laurence Marchand. Les menus sont disponibles sur le site internet de la mairie et sont affichés dans les écoles.

En cas d'allergies ou de régimes alimentaires, la photocopie de l'ordonnance ou un PAI (Projet d'Accompagnement Individualisé) est obligatoire et doit être communiquée au directeur.

Les animateurs accompagnent les enfants pour le service, le débarrassage et au lavage des mains avant et après le déjeuner.

Les maternelles sont servis à l'assiette de 12h45 à 13h30 tandis que les élémentaires se servent à table de 12h15 à 13h00.

Les enfants se retrouvent sur la cour de l'école Henri Matisse ou dans la salle des sports (selon la météo) avant ou après le déjeuner, pour se détendre, jouer, courir.



Charte du savoir vivre au restaurant scolaire

**Pour la bonne humeur et
la bonne ambiance à la cantine,
voici quelques consignes :**



Je passe aux toilettes
Je me lave les mains



Je goûte à tout
Chacun se sert équitablement
Je ne joue pas avec la nourriture
J'aide à débarrasser la table

Je m'installe tranquillement
Je reste assis jusqu'à la fin du repas
Je respecte les autres enfants et les adultes
Je discute dans le calme avec mes camarades de table



Si j'ai besoin de me lever, de me faire aider ou
de signaler quelque chose, je m'adresse aux adultes
de la cantine en levant la main.



En cas de non-respect du règlement, plusieurs sanctions :

- 1) Avertissement oral
- 2) L'enfant est isolé ou changé de place
- 3) L'enfant change de service (pendant 2 jours au minimum) un mot est à faire signer par les parents pour les informer.
- 4) Convocation des parents. Rendez-vous à la mairie.



5-Vacances

Ce service est destiné à tous les enfants de plus de 3 ans. L'encadrement est assuré par Charlène Pauvert (coordinatrice) et 2 animateurs au minimum (selon les effectifs).

Les activités sont proposées en fonction de l'âge des enfants (les maternelles et élémentaires) à chaque période de vacances scolaires.

JOURNEE TYPE : Accueil à la journée

7h00 à 9h00	Péri centre
9h00 à 12h00	Activités / repas / temps calme et repos/ goûter
14h00 à 14h30 ou 15h30 (repos)	
14h30 à 17h00	
17h00 à 18h45	Péri centre

Un temps de repos est proposé jusqu'à 15h30 dans une salle de sieste prévue à cet effet ou un « temps calme » jusqu'à 14h30 dans la salle d'activités.

Période d'ouverture :

AUTOMNE : du 22/10 au 2/11/18

NOEL : du 24/12 au 4/01/19

HIVER : du 11 au 22/02/19

PRINTEMPS : du 8 au 19/04/19

ÉTÉ : du 8 au 12/07/19 et 12 au 30/08/19

L'été et les petites vacances, les accueils de loisirs de l'orée d'anjou mutualisent leurs services.

6-Mercredis

JOURNEE TYPE : Accueil à la journée ou demi-journée avec ou sans repas

Journée	9h00 à 17h00
Matinée	9h00 à 12h00
Après-midi	14h00 à 17h00
Matinée + repas	9h00 à 14h00
Repas + Après-midi	12h00 à 17h00
Péri centre matin	7h00 à 9h00
Péri centre soir	17h00 à 18h45



7 – Réservations / Annulations

Les réservations et annulations des services se font directement en ligne. Votre identifiant et mot de passe vous sont communiqués par le service Pôle Enfance.

Toute annulation ou réservation ne respectant pas ce délai ne sera prise en compte par les services à savoir :

- Pour une inscription d'urgence, contacter le directeur, il est impératif de prévenir par téléphone ou mail pour la bonne gestion des services
- En cas de rétractation hors délai de la famille, le coût minimum du service est facturé sauf en cas de maladie ou RDV médical (sur présentation d'un justificatif)

Accueil périscolaire	Avant 12h00 24h à l'avance
Restaurant scolaire	Avant 12h 48h à l'avance
Mercredis	Avant 12h 48h à l'avance
Vacances	Avant 12h 48h à l'avance

8 – Tarifs des services* valable jusqu'au 31/12/18

Accueil périscolaire : à la 1/2 heure

- Facturation effectuée au début du mois suivant en prélèvement ; toute facturation d'un montant inférieur à 15 euros est reportée sur la facture du mois suivant.
- Les CESU électroniques et papiers sont acceptés pour régler les frais de l'accueil périscolaire et loisirs. Ils sont à déposer en Mairie avant le 7 du mois.
- La garde des enfants de moins de 6 ans ouvre actuellement droit à un crédit d'impôt sur présentation d'une attestation fiscale établie par le directeur.

Quotient Familial	Allocataire CAF/MSA	3 enfants et plus	Non allocataire
QF < 600 €	0.73 €	0.63 €	0.98 €
601 € < QF < 1050 €	0.81 €	0.71 €	1.06 €
1051 € < QF < 1399 €	0.89 €	0.79 €	1.14 €
1400 € < QF < 1849 €	0.97 €	0.87 €	1.22 €
QF < 1850 €	1.07 €	0.97 €	1.32 €

Vacances et mercredis : à l'heure

QUOTIENT FAMILIAL	0 à 600	601 à 1050	1051 à 1250	1251 à 1450	1451 à 1650	1651 à 1850	> 1850
Tarif à l'heure	0.55 €	1.25 €	1.50 €	1.75 €	2.00 €	2.25 €	2.50 €

- Les coûts du petit déjeuner, déjeuner et du goûter sont inclus dans le tarif
- Toute demi-heure ou heure entamée est due
- Chaque retard à la fermeture de l'accueil entraîne une pénalité de 4.60 €

Repas	3.93 €
Repas PAI	1.22 € + fournir repas



9 – Règlement intérieur

- L'enfant a des droits, mais aussi des devoirs afin que les temps collectifs soient agréables pour tous
- La vie collective doit s'organiser autour de règles de vie basées sur le respect de l'autre et du matériel, de l'hygiène et du partage
- Les conflits sont gérés par les animateurs et non par les enfants
- Tous les objets dangereux (cutters, couteaux..) sont interdits ainsi que les téléphones portables
- La commune décline toute responsabilité en cas de perte, vol ou de dégradations des biens personnels (carte à jouer, billes...) au sein des locaux.
- Les comportements des enfants sont répertoriés dans un cahier de remarques :

En fonction du degré de la remarque, un avertissement est donné :

- 3 remarques vertes (courir à l'intérieur, se tenir correctement à table, ne pas ranger...) entraînent un avertissement (isolement du groupe)

- 3 remarques jaunes (lancer le matériel, perturber une activité, gaspiller la nourriture...) entraînent un avertissement (réparation)

- 1 remarque rouge (vols, violences, humiliations...) entraîne une exclusion temporaire des services.

coupon à joindre au dossier d'inscription

M et/ou Mme.....représentant(s) légal(aux) de/ des enfant(s)
..... Atteste(nt) avoir pris connaissance du livret de fonctionnement des services à l'enfance de La commune déléguée de La Varenne.

Nous nous engageons à en discuter avec le/les enfants et à lui faire respecter.

A.....Le.....

Signature du/des représentant(s)

Signature de/des enfant(s)



10 - Aide-Mémoire

N° Identifiant :

Mot de passe :

Notes diverses:

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....



11 - Coordonnées

Directeur
Olivier BERNARD

06.12.10.69.38
enfance.lavarenne@oreedanjou



12 - Calendrier scolaire



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE

CALENDRIER SCOLAIRE 2018-2019

ZONE A	ZONE B	ZONE C
Besançon, Bordeaux, Clermont-Ferrand, Dijon, Grenoble, Limoges, Lyon, Poitiers	Aix-Marseille, Amiens, Caen, Lille, Nancy-Metz, Nantes, Nice, Orléans-Tours, Reims, Rennes, Rouen, Strasbourg	Créteil, Montpellier, Paris, Toulouse, Versailles

SEPT. 2018	OCT. 2018	NOV. 2018	DÉC. 2018	JANV. 2019	FÉV. 2019	MARS 2019	AVR. 2019	MAI 2019	JUIN 2019	JUL. 2019	AOÛT 2019
S 1 D 2 L 3 RENTRÉE M 4 M 5 J 6 V 7 S 8 D 9 L 10 M 11 M 12 J 13 V 14 S 15 D 16 L 17 M 18 M 19 J 20 V 21 S 22 D 23 L 24 M 25 M 26 J 27 V 28 S 29 D 30	L 1 M 2 M 3 J 4 V 5 S 6 D 7 L 8 M 9 M 10 J 11 V 12 S 13 D 14 L 15 M 16 M 17 J 18 V 19 S 20 D 21 L 22 M 23 M 24 J 25 V 26 S 27 D 28 L 29 M 30 M 31	J 1 V 2 S 3 D 4 L 5 M 6 M 7 J 8 V 9 S 10 D 11 L 12 M 13 M 14 J 15 V 16 S 17 D 18 L 19 M 20 M 21 J 22 V 23 S 24 D 25 L 26 M 27 M 28 J 29 V 30	S 1 D 2 L 3 M 4 M 5 J 6 V 7 S 8 D 9 L 10 M 11 M 12 J 13 V 14 S 15 D 16 L 17 M 18 M 19 J 20 V 21 S 22 D 23 L 24 M 25 M 26 J 27 V 28 S 29 D 30 L 31	M 1 M 2 J 3 V 4 S 5 D 6 L 7 M 8 M 9 J 10 V 11 S 12 D 13 L 14 M 15 M 16 J 17 V 18 S 19 D 20 L 21 M 22 M 23 J 24 V 25 S 26 D 27 L 28 M 29 M 30 J 31	V 1 S 2 D 3 L 4 M 5 M 6 J 7 V 8 S 9 D 10 L 11 M 12 M 13 J 14 V 15 S 16 D 17 L 18 M 19 M 20 J 21 V 22 S 23 D 24 L 25 M 26 M 27 J 28	V 1 S 2 D 3 L 4 M 5 M 6 J 7 V 8 S 9 D 10 L 11 M 12 M 13 J 14 V 15 S 16 D 17 L 18 M 19 M 20 J 21 V 22 S 23 D 24 L 25 M 26 M 27 J 28 S 29 D 30 L 31	L 1 M 2 M 3 J 4 V 5 S 6 D 7 L 8 M 9 M 10 J 11 V 12 S 13 D 14 L 15 M 16 M 17 J 18 V 19 S 20 D 21 L 22 M 23 M 24 J 25 V 26 S 27 D 28 L 29 M 30	M 1 J 2 V 3 S 4 D 5 L 6 M 7 M 8 J 9 V 10 S 11 D 12 L 13 M 14 M 15 J 16 V 17 S 18 D 19 L 20 M 21 M 22 J 23 V 24 S 25 D 26 L 27 M 28 M 29 J 30 V 31	S 1 D 2 L 3 M 4 M 5 J 6 V 7 S 8 D 9 L 10 M 11 M 12 J 13 V 14 S 15 D 16 L 17 M 18 M 19 J 20 V 21 S 22 D 23 L 24 M 25 M 26 J 27 V 28 S 29 D 30	L 1 M 2 M 3 J 4 V 5 S 6 D 7 L 8 M 9 M 10 J 11 V 12 S 13 D 14 L 15 M 16 M 17 J 18 V 19 S 20 D 21 L 22 M 23 M 24 J 25 V 26 S 27 D 28 L 29 M 30 M 31	J 1 V 2 S 3 D 4 L 5 M 6 M 7 J 8 V 9 S 10 D 11 L 12 M 13 M 14 J 15 V 16 S 17 D 18 L 19 M 20 M 21 J 22 V 23 S 24 D 25 L 26 M 27 M 28 J 29 V 30 S 31